

Centre de répartition Laumière. *paris 19*

8-10 rue Armand Carrel

Situé à proximité immédiate de la Mairie du 19^e arrondissement, du parc des Buttes-Chaumont et du Bassin de la Villette, cette parcelle acquise par la Ville de Paris en 1908 abrite un bâtiment édifié en 1909 à usage de sous-station électrique. Celui-ci est désaffecté depuis 1999. Le bien qui vous est proposé offre des possibilités d'innovations intéressantes dans le cadre de programmes mixtes habitat-emploi, notamment avec l'exploitation d'un sous-sol de plus de 300 m².



Programmation / usages futurs envisagés : programmation libre.

Type de transfert de droits envisagé : deux hypothèses de montage devront être proposées, l'une en cession et l'autre en bail de longue durée.

Propriétaire : Ville de Paris.

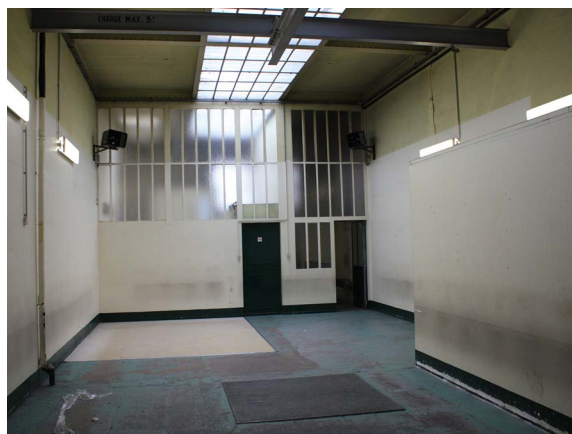
Référence cadastrale : EO 29.

Surface de la parcelle : 489 m².

Surface de plancher globale : 790 m² SP dont 370 m² en sous-sol.

Centre de répartition Laumière. *paris 19*

8-10 rue Armand Carrel



Construction(s) existante(s)

Le bâtiment, de type traditionnel en maçonnerie, correspond à une typologie industrielle fréquemment utilisée pour la réalisation d'équipements électriques au début du ^{xx}e siècle.

Occupation actuelle

L'immeuble est vacant ; il comporte cependant un poste de distribution publique et des galeries de passage de câbles en sous-sol.

Contexte urbain

Situé dans le quartier de la mairie du 19^e arrondissement et du parc des Buttes-Chaumont, la construction actuelle a été édifiée par J. Hermant au début du ^{xx}e siècle, sur des principes architecturaux similaires à ceux prévalant à cette époque pour les différents centres de couplage électrique parisiens.

Qualité de la desserte (tous modes)

Métro Jaurès ligne 5 et 7bis ; bus 26 et 48.

Centre de répartition

Laumière. *paris 19*

8-10 rue Armand Carrel

Dispositions réglementaires

PLU

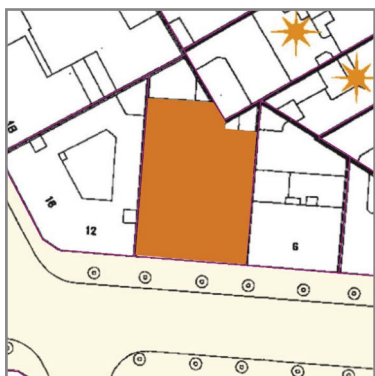
- Zone UG (urbaine générale)
- Secteur d'incitation à la mixité habitat-emploi

Protection / Servitudes d'utilité publique

- Périmètre de protection de Monuments Historiques
- Zone d'anciennes carrières

Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)

- Néant.



Contraintes spécifiques

- Equipements liés au service public de distribution électrique à intégrer dans le projet ; EDDV à prévoir
- Désordres structurels en mitoyenneté.

